



Renouvellement bail commercial

Par **Caillou Blanc**, le **07/06/2012** à **14:37**

Bonjour

Notre bail commercial 3-6 9 date du 1er aout 1994. Il a été renouvelé tacitement en 2003 sans demande officielle. Son échéance arrive donc au 1er aout 2012.

Dans le but de vendre le FdC nous avons demandé le renouvellement par voie d'huissier au 01/01/2012. Le propriétaire ne s'est pas manifesté durant les 3 mois suivants.

La question est la suivante :

Le propriétaire peut il demander la réévaluation du loyer avant 3 ans ? Si oui, quand et sur quel indice ?

(l'huissier m'a dit que le loyer restait bloqué pour 3 ans à compter du 01/01/12)

Voici un lien où vous trouverez le bail <http://www.cailloublanc.com/ventecb/bailcb.pdf>

ainsi que le renouvellement : <http://www.cailloublanc.com/ventecb/renouvbaill.pdf>

Merci pour votre réponse.

Salutations

Jean-Marie Belicard